

**Concession
octroyée à S Media Vision SA
(Concession swizz Music Television)**

Modification du 10 mai 2000

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

La concession SwissHits du 24 février 1999¹ est modifiée comme suit:

Modification d'une expression:

Le nom «SwissHits» est changé en faveur de «swizz Music Television»

Art. 1, al. 1

¹ S Media Vision SA est autorisée à diffuser en Suisse alémanique un programme de télévision thématique dénommé swizz Music Television.

II

La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} mai 2000.

10 mai 2000

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Adolf Ogi

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ FF 1999 2551